



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 04 juin 2012 - N° 49/D030

## Commission ENVIRONNEMENT et DEVELOPPEMENT DURABLE

---

Réunion du 12 avril 2012

Projet d'avis .....	2
Compte-rendu de la réunion .....	3
<a href="#">Liste des documents préparatoires .....</a>	<a href="#">29</a>
<a href="#">Avis d'opportunité .....</a>	<a href="#">31</a>

---

PROJET D'AVIS

---

Commission Environnement, développement durable

12 avril 2012

**Avis n° 1**

Le Conseil note avec satisfaction l'avancée des travaux permettant de mieux comprendre et mesurer la **performance énergétique des logements** et la **précarité énergétique** des ménages.

Il souhaite qu'un examen des outils de mesure de la **performance énergétique des bâtiments non résidentiels** soit réalisé.

**Avis n° 2**

Le Conseil prend note avec satisfaction du plan d'action européen pour la mise en œuvre des recommandations du **rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi (volet environnement)**.

Il souhaite que la déclinaison **régionale** des indicateurs proposés soit étudiée, notamment en ce qui concerne l'**indicateur précoce d'émission de CO2**.

**Avis n° 3**

Le Conseil salue les nombreuses initiatives prises par la statistique publique pour mesurer l'**économie verte**, tant au niveau national qu'international.

Les concepts liés à l'économie verte se précisent. Il convient cependant de poursuivre une réflexion importante pour identifier, dans la chaîne de production mondiale, l'**évolution de l'impact (direct ou indirect) écologique, social et économique de l'économie verte**, à la fois en termes de gestion soutenable des ressources naturelles et en termes d'emplois, de métiers verts et de besoin en formation pour accompagner la transition.

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION

Environnement et développement durable

- 12 avril 2012 -

---

Président : Guy Paillotin, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture  
Rapporteurs : Claire Plateau, adjoint au chef de département de la coordination statistique (Insee)  
Sylvain Moreau, chef du service statistique du ministère du développement durable (SOeS)

Responsable de la commission : Henriette Lantin - Cnis (01 41 17 52 67)

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

<b>Introduction</b> .....	<b>6</b>
• Examen pour avis d'opportunité de l'enquête « Structure de la forêt privée 2012 ».....	6
• Point d'information sur la commission de concertation nationale sur les indicateurs de développement durable.....	9
• Volet Environnement du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi : plan d'action européen.....	12
• Habitat et développement durable.....	16
• Economie verte.....	21
<b>Conclusion</b> .....	<b>28</b>

## LISTE DES PARTICIPANTS

Prénom	Nom	Organisme
Dorothee	AST	Ministère du travail, de l'emploi et de la santé. Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)
Catherine	AUBERTIN	IRD - Institut de recherche pour le développement - Orléans
Philippe	BLUMENFELD	Cese - Conseil économique, social et environnemental
François-Nicolas	BOQUET	Afep - Association française des entreprises privées
Bernard	BRILLET	MEDDTL - Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement
Aurélien	HAZEL	MEDDTL - Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement
Yves	CONTASSOT	Banque de France
Nathalie	COULEAUD	Insee
Pierrette	CROSEMARIE	CGT - Confédération générale du travail
Michel	DAVID	MEDDTL - Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement
Nathalie	DONZEAU	Insee
Michel	DOUCIN	Ministère des Affaires étrangères et européennes Bioéthique et responsabilité sociale des entreprises
Pierre	DOUILLARD	Ademe - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
Arnaud	DU CREST	Société d'économie mixte régionale des Pays de la Loire
Sylvie	DUMARTIN	Insee
Christine	FLUXA	MEDDTL - Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement
Dominique	FRANCOIS	MEDDTL - Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement
Alain	GELY	CGT - Confédération générale du travail
Yves	GIQUEL	CGT FO - Confédération générale du travail - Force ouvrière
Céline	GOMEZ	Cese - Conseil économique, social et environnemental
Pierre	GREFFET	MEDDTL - Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement
Catherine	GWET	GIP - Carif - Groupement d'intérêt public - Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation
Alexandre	JOST	La fabrique Spinoza
Laura	KRIEPS	Conseil général de Seine Saint-Denis
Bernard	LANCELOT	MEDDTL - Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement
Henriette	LANTIN	Cnis
Catherine	LARRIEU	MEDDTL - Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement.
Philippe	LE CLEZIO	CFDT - Confédération française démocratique du travail
François	LECOUVEY	Ceren
Jean	LIENHARDT	Insee
Dominique	MARCHAND	Autorité de la statistique publique
Guillaume	MORDANT	MEDDTL - Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement
Sylvain	MOREAU	MEDDTL - Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des transports et du logement
Yoann	MUSIEDLAK	Insee

Frédéric	OURADOU	MEDDTL - Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des transports et du logement
Guy	PAILLOTIN	Cnis – Président - Académie d'agriculture de France
Claire	PLATEAU	Insee
Hélène	RAMBOURG	Pôle emploi
Nicolas	ROBERT	IGNF - Institut national de l'information géographique et forestière
Fabienne	ROSENWALD	MEDDTL - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire Service de la statistique et de la prospective (SSP)
Dominique	ROUAULT	Cnis
Carla	SAGLIETTI	Cese - Conseil économique, social et environnemental
Paul	SCHREYER	OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques
Martine	SCLARSIC	Cnaf - Caisse nationale d'allocation familiale
Tite Voltaire	SOUPÈNE	École des mines de Nantes
Pierre	TRIPPIER	Université de Versailles Saint-Quentin
Sarah	TRIPON	APCMA -Assemblée permanente des chambres de métiers
Martine	TROFLEAU	Association 4D - Dossiers Débats pour le Développement Durable
Dalila	VIENNE	Cnis
Gérard	VITTEK	Insee
Géraldine	VUILLIER	Epe – Entreprises pour l'environnement
Emmanuel	WOITRAIN	Cese - Conseil économique, social et environnemental
Urszula	ZUREK-KUCHARSKA	Ministère des Affaires étrangères et européennes

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence du Guy Paillotin

## Introduction

### Guy PAILLOTIN, Président

Je présente les excuses de Pierre Audibert, qui doit participer à une réunion dans le cadre de la réforme de l'Insee et qui est représenté par Claire Plateau.

## .I Examen pour avis d'opportunité de l'enquête « Structure de la forêt privée 2012 »

### Fabienne ROSENWALD, Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche - Service de la statistique et de la prospective (SSP)

L'enquête sur la structure de la forêt privée est réalisée de façon apériodique. La dernière enquête date de 1999. Elle aborde les piliers économique, social et environnemental du développement durable. Sa reconduction en 2012 répond à une demande forte du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et des professionnels, qui en ont exprimé le souhait dans le cadre du moyen terme du SSP. Parallèlement, lors du Grenelle de l'environnement et des Assises de la Forêt, nous avons relevé la nécessité de mieux connaître les propriétaires de forêts privées.

L'objectif est de mesurer les évolutions structurelles de la propriété forestière privée depuis 1999, avec des questions sur les volets économiques (valorisation ou non du bois), les aspects sociaux -la forêt étant un lieu de loisir- et les aspects environnementaux. L'enquête s'insère dans le dispositif de connaissance de la forêt du service de la statistique et de la prospective. En effet, le SSP enquête chaque année les exploitations forestières et les scieries, il a également mis en place une enquête sur le prix du bois. Enfin, l'enquête Teruti du SSP sur l'utilisation des territoires, permet de mesurer les superficies boisées chaque année.

L'enquête sur la structure de la forêt privée cible les propriétaires d'une superficie forestière égale ou supérieure à un hectare. Cette année, l'enquête couvrira la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion pour la première fois.

L'enquête est réalisée par sondage. Le comité de concertation, qui associe le SSP, des représentants du ministère, le SOeS ainsi que les représentants des propriétaires de forêt privée et les professionnels concernés s'est déjà réuni à plusieurs reprises.

Enfin, l'enquête permettra de répondre à la volonté de la Food and Agriculture Organization de lancer une enquête sur la forêt privée en 2014.

Les premiers tests ont permis de recueillir la satisfaction des personnes interrogées.

**Guy PAILLOTIN**

Quelle est la dimension de l'échantillon ?

**Fabienne ROSENWALD**

L'échantillon est constitué d'environ 7 000 propriétaires privés, personnes physiques ou morales (hors État, collectivités territoriales et établissements publics relevant du régime forestier) possédant un hectare et plus de bois, dans un des 95 départements de France métropolitaine ou dans l'un des trois DOM (Guadeloupe, Martinique ou La Réunion) enquêtés pour la première fois.

**Emmanuel WOITRAIN, Conseil économique, social et environnemental (Cese)**

Comment les territoires ultra-marins sont-ils pris en compte dans l'enquête ? La forêt ultramarine représente plus de 37 % de la surface totale des forêts françaises et est très mal connue parce que le dispositif statistique sur ces forêts est plus que lacunaire. Par conséquent, nous nous réjouissons de la prise en compte pour la première fois des trois DOM où se trouvent des forêts privées. En revanche, pourquoi Mayotte, qui est avec la Guyane l'un des rares territoires où la forêt régresse, n'est-il pas pris en compte ?

**Fabienne ROSENWALD**

Nous n'avons pas pu inclure Mayotte parce que nous avons besoin du cadastre pour constituer une base de sondage et que Mayotte n'en possède pas. La constitution d'une base de sondage sur Mayotte nécessiterait de lourds investissements. Par conséquent, nous attendons de pouvoir disposer d'un cadastre plus formalisé pour pouvoir repérer des propriétaires forestiers.

**Philippe BLUMENFELD, Conseil économique, social et environnemental (Cese)**

Le Cese est particulièrement intéressé par l'enquête sur la structure de la forêt privée sachant qu'il prépare actuellement un avis sur la valorisation de la filière française des forêts et du bois. Nous sommes confrontés aux difficultés pointées par la mission d'expertise sur les méthodes de l'Inventaire forestier national (IFN), concernant les données sur les ressources disponibles en matière forestière. Comment la cohérence est-elle assurée entre l'enquête sur la structure de la forêt privée et les données fournies par l'INF ?

Toutes les études concluent que la demande de bois augmentera fortement d'ici 2020. En revanche, des divergences existent quant à l'adéquation entre les ressources et la demande, sachant que les chiffres varient de 20 % selon les estimations. Nous nous trouvons donc face à une question sensible qui mérite d'être traitée rapidement.

**Fabienne ROSENWALD**

L'enquête sur la structure de la forêt privée vise la connaissance des propriétaires de forêt privée, de leurs comportements et de leurs problématiques. Son volet économique ne vise pas à mesurer le volume de bois vendu. Cet élément est mesuré au travers des enquêtes du service de la statistique et de la prospective auprès des exploitants forestiers. Par ailleurs, la consommation de bois est étudiée dans le cadre de l'enquête sur la consommation des ménages. En revanche, l'enquête sur la structure de la forêt privée permettra de repérer les freins à une plus grande exploitation de la forêt.

**Catherine AUBERTIN, Institut de recherche pour le développement (IRD)**

Les forêts étant de plus en plus incluses dans les négociations sur le climat, cette enquête pourra-t-elle servir de support aux calculs de carbone ?

**Fabienne ROSENWALD**

Pour les calculs de carbone, nous utilisons d'autres enquêtes, sur les surfaces, les espèces d'arbre et la densité des forêts. L'enquête sur la structure de la forêt privée vise à mesurer de quelle manière les propriétaires forestiers privés gèrent leur forêt.

**Guy PAILLOTIN**

Je suggère de prévoir une présentation des différents travaux du service de la statistique et de la prospective concernant la filière forestière.

**Nicolas ROBERT, Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)**

L'enquête sur la structure de la forêt privée nous apportera les informations complémentaires dont nous avons besoin pour caractériser la mobilisation du bois à partir du comportement des propriétaires. Il conviendra de veiller à la cohérence avec les données disponibles à l'Inventaire forestier afin de valoriser au mieux les résultats de l'enquête dans les études de ressources.

*L'enquête sur la structure de la forêt privée recueille un avis favorable à l'unanimité.*

**Claire PLATEAU**

Est-il nécessaire d'adopter un avis invitant à rapprocher les méthodes d'inventaire développées par le SSP des méthodes de l'IFN ?

**Fabienne ROSENWALD**

L'enquête sur la structure de la forêt privée ne constitue pas un inventaire. C'est une enquête structurelle sur les propriétaires de forêt privée. En revanche, nous pourrions présenter l'ensemble de nos travaux sur les statistiques forestières lors d'une prochaine réunion.

**Dalila VIENNE**

Nous notons l'intérêt de la Commission pour une présentation globale des travaux sur les statistiques forestières du service de la statistique et de la prospective.

**Guy PAILLOTIN**

L'agriculture est également représentée au sein de la Commission Entreprises du Cnis. Elle est autant liée à la production économique qu'à l'environnement. C'est la raison pour laquelle il serait bon qu'elle développe ses aspects environnementaux.

## **.II Point d'information sur la commission de concertation nationale sur les indicateurs de développement durable**

**Philippe LE CLEZIO, Conseil économique, social et environnemental (Cese)**

La Commission de concertation nationale sur les indicateurs de développement durable a été mise en place pour préparer la conférence nationale des indicateurs de suivi de la stratégie nationale de développement durable (SNDD) prévue par la loi de Grenelle 1. Cette conférence s'est tenue en janvier 2010 sous l'égide du Ministère de l'écologie, du Cese et du Conseil national de l'information statistique (Cnis). La Commission réunissait très largement les composantes de la société civile, au-delà des cinq parties prenantes du Grenelle, en associant des personnalités ou des organismes issus du Cese ou du Cnis.

A l'issue de la conférence, une liste d'une vingtaine d'indicateurs phares de la SNDD a été établie. Ces indicateurs sont calés sur les neuf défis de la SNDD et ont été complétés par quatre indicateurs de contexte sur le revenu national net et le PIB par habitant, le taux de chômage et de sous-emploi, la distribution des revenus et le taux de fécondité. La liste des vingt indicateurs marque un net rééquilibrage des indicateurs au profit de la dimension sociale du développement durable, bien que la stratégie reste fortement marquée par sa dimension environnementale.

Ces indicateurs phares sont eux-mêmes complétés par des indicateurs de second niveau qui s'enrichissent au fur et à mesure des travaux des services statistiques d'indicateurs placés en pouponnière selon l'expression désormais consacrée, c'est-à-dire d'indicateurs souhaités par la Commission et la conférence mais qui devaient être construits ou consolidés pour satisfaire la demande. Ils portent notamment sur la qualité de l'emploi, la fracture numérique, l'empreinte sur l'eau, la performance énergétique des bâtiments et le temps d'accès aux soins.

La commission s'est réunie en juillet dernier et a été tenue informée de l'état d'avancement de ces travaux, des difficultés rencontrées, des progrès accomplis. Les services de la statistique publique (SOeS, Insee, Dares, Drees.. ) se sont fortement mobilisés sur ces questions et il est juste de leur rendre hommage.

Cette mobilisation tranche sur celle de la société civile. Nous étions en effet peu nombreux à cette réunion. Peut-être faute d'enjeu, peut-être aussi parce que la composition n'est pas suffisamment stabilisée, peut-être aussi parce que son rôle, en dehors de la préparation de la conférence, reste un peu flou alors que par ailleurs, la question des indicateurs est l'objet d'un foisonnement d'initiatives. Vous en avez eu un aperçu lors de la réunion conjointe des Commissions du développement durable et Territoires, à l'automne 2011.

Il convient donc sans doute de repréciser le rôle de la Commission -avec la délégation interministérielle au développement durable-, en acceptant peut-être qu'il soit moins ambitieux que ne l'avaient souhaité certains participants à la conférence. La Commission se consacrerait principalement à la préparation des conférences des indicateurs et donc à l'adaptation de la liste des indicateurs de premier et de second niveau selon les évolutions de la stratégie nationale de développement durable. Ceci est d'autant plus souhaitable que vont débiter, fin 2012, les travaux préparatoires à l'élaboration de la future SNDD 2014-2017.

Par conséquent, la première amélioration à apporter à la composition de la Commission, serait de nommer un correspondant par organisation. En effet, les convocations sont actuellement envoyées sur la base de plusieurs fichiers, ce qui engendre des malentendus aboutissant à l'absence des représentants d'une organisation. Il convient par ailleurs de fixer un calendrier calé sur les travaux de la SNDD afin de disposer de plus de temps pour préparer la conférence. Nous souhaitons que ce nouveau cycle de réunions débute par une réunion de bilan sur les nouveaux indicateurs et leur présentation afin de pouvoir suivre leur évolution au niveau national, de disposer d'une comparaison européenne et si possible d'une déclinaison territoriale. Nous devons également dresser un bilan de leur diffusion et mettre en œuvre une stratégie de communication plus offensive et plus large, afin que le livret de repères statistiques devienne une référence du débat public.

**Catherine LARRIEU**, Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL)

Nous devons poursuivre et amplifier la communication sur les indicateurs.

Nous avons repris l'ensemble des indicateurs dans le premier rapport sur la SNDD, publié à l'automne, en les accompagnant systématiquement d'explications et de graphiques. Il sera possible de faire évoluer la forme de cette présentation lors du prochain rapport annuel sur la stratégie de développement durable, qui paraîtra à l'automne 2012, selon les indications résultant de la concertation.

Nous proposerons au futur ministre un calendrier de travail de façon à permettre la mise en place de la prochaine stratégie nationale de développement durable dès début 2014. Les travaux préparatoires internes à l'administration devront démarrer dès mi-2012 et la concertation avec la société civile débuterait fin 2012. Je note votre souhait en faveur d'un calendrier de travail sur les indicateurs anticipant mieux les échéances. Néanmoins, il est nécessaire d'attendre que les grands thèmes soient stabilisés avant d'engager les travaux sur les indicateurs.

Nous notons également votre demande sur la désignation d'un correspondant par organisation membre de la Commission.

### **Pierrette CROSEMARIE, Conseil économique, social et environnemental (Cese)**

Le Cese a traité de la question des indicateurs dans le cadre de la saisine sur le Grenelle de l'environnement, dont j'ai été rapporteur. Il souhaite également une communication plus large du travail sur les indicateurs, en particulier sur les indicateurs territoriaux qui souffrent d'une grande méconnaissance.

Par ailleurs, le Cese souhaite s'inscrire dans la dynamique de la préparation de la prochaine conférence, en y associant plus encore la société civile.

Les interrogations du Cese concernant les indicateurs portaient plus particulièrement sur la biodiversité, pour laquelle un certain nombre d'indicateurs devait être exploré. Nous avons posé un certain nombre de questions sur les suites de ces explorations et sur la concrétisation des indicateurs de biodiversité en lien avec la stratégie nationale de biodiversité.

**Sylvain MOREAU**, Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) - **Service de l'observation et des statistiques (SOeS)**

Lors de la première conférence, nous avons présenté un tableau de bord des indicateurs du Grenelle comparant les indicateurs français à ceux des autres pays européens. Nous avons l'intention d'approfondir ce travail exploratoire qui pose des problèmes conceptuels.

### **Guy PAILLOTIN**

La Commission dispose-t-elle de moyens pour la diffusion de ses travaux ?

### **Philippe LE CLEZIO**

Nous travaillons en étroite collaboration avec le Ministère de l'écologie, qui gère la SNDD, même si le Cese a souhaité que cette mission soit rattachée directement au Premier ministre. Nous nous trouvons à une période charnière entre la première conférence et la préparation de la seconde. Nous sommes à ce stade dans l'incertitude s'agissant des futurs indicateurs, qui dépendent en grande partie du contenu de la stratégie

future. Il faut par ailleurs souligner que les indicateurs présentés lors de la conférence ont été intégralement repris par le Ministère.

### **Guy PAILLOTIN**

Il est bon d'octroyer un droit à l'expression publique sans limite à ce type de commission.

### **Catherine LARRIEU**

La SNDD constitue un document interministériel, sous timbre du Premier ministre et établi sous la responsabilité du Délégué interministériel au développement durable, qui est également Commissaire général au développement durable. Le Ministère du développement durable et le service technique mobilisé pour cette opération, relèvent bien du timbre du Premier ministre.

Les indicateurs de la conférence nationale ont effectivement été repris et officiellement adoptés quelques mois plus tard, sans modification, en même temps que la SNDD.

### **Philippe LE CLEZIO**

Le fait de confronter les statisticiens à la société civile a permis de faire évoluer les indicateurs initiaux. Les travaux de la Commission et de la conférence ont constitué une expérience forte et un enrichissement pour tous.

### **Guy PAILLOTIN**

Je pense que le Cese a un rôle important à jouer dans la définition des indicateurs et je me réjouis de sa présence à notre réunion.

### **Dalila VIENNE**

Nous ne proposons pas d'avis sur ce sujet dans la mesure où le Conseil réuni en assemblée plénière le 25 janvier a lui-même adopté un avis souhaitant que la concertation au sein de la Commission de concertation sur les indicateurs de développement durable se poursuive dans le cadre de la future stratégie et que la Commission se réunisse à nouveau à partir de l'automne.

### **Pierrette CROSEMARIE**

L'avis du Conseil posait également la question des indicateurs de biodiversité. Je n'ai pas entendu de réponse à nos interrogations sur ce sujet. Devons-nous en conclure que les travaux sont en cours ?

### **Sylvain MOREAU**

Nous confirmons effectivement que les travaux sont en cours. Néanmoins, ils s'avèrent beaucoup plus complexes que nous ne l'envisagions à l'origine. Le Conseil scientifique du SOeS a pris connaissance d'une présentation d'expériences étrangères en termes d'indices de biodiversité, qui ne sont pas transposables à la France. Nous poursuivons donc nos recherches.

**Guy PAILLOTIN**

La France est en retard dans ce domaine parce que les tenants de la biodiversité estiment qu'elle ne se mesure pas. Néanmoins, certains laboratoires français travaillent avec des réseaux européens. Il conviendrait de créer un réseau français de ces laboratoires associés aux travaux européens.

### **.III Volet Environnement du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi : plan d'action européen**

**Guillaume MORDANT, Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)**

Le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi a été présenté en septembre 2009. Cette initiative française réunissant des experts de différents pays s'inscrivait dans la continuité des travaux réalisés par l'ONU sur les indicateurs du millénaire, le Programme des Nations Unies pour l'environnement sur l'économie verte, le groupe de travail UNECE-Eurostat-OCDE sur la mesure du développement durable et l'OCDE sur la mesure du progrès des sociétés et la croissance verte. Il existait par ailleurs une forte convergence entre la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi et les initiatives européennes « le PIB et au-delà » et UE2020 visant à aller au-delà du PIB pour mesurer le progrès économique, à étendre la mesure du progrès actuel de l'économie au social et à prendre en compte le bien-être des générations futures.

Ces trois initiatives ont permis à la France et à l'Europe de se réunir pour travailler collectivement dans le cadre d'un parrainage Insee-Eurostat en 2010 et 2011. Les sous-groupes reprenaient les volets économique, social et environnemental du rapport Stiglitz. A l'issue de ces travaux, une feuille de route reprenant les conclusions du rapport a été entérinée par le comité du système statistique européen (CSSE) en novembre 2011. Nous nous inscrivons aujourd'hui dans une phase de mise en œuvre progressive de cette feuille de route. Ces actions concrètes de production de nouvelles statistiques reprennent les éléments des différents travaux, notamment ceux de la task-force UNECE-Eurostat-OCDE.

Cette production est basée sur 8 principes et 14 recommandations, dont voici les principales.

Les indicateurs doivent dériver d'un cadre conceptuel cohérent. Le cadre conceptuel suisse par exemple découle d'une approche par le capital (capital social, capital environnemental et capital économique). Ses indicateurs portent sur la nature, l'environnement, les flux et les stocks. Le cadre conceptuel OCDE issu du rapport de 2011 sur la croissance verte définit les relations entre la nature et l'économie pour couvrir l'ensemble des dimensions au travers d'indicateurs. Un autre cadre conceptuel de l'OCDE sur les problématiques environnementales réside dans le modèle pression/état/réponse.

Les comptes environnementaux, qui constituent une déclinaison européenne très avancée des comptes économiques environnementaux et s'accompagnent d'un manuel méthodologique faisant référence au manuel de l'ONU sur les systèmes de comptes économiques environnementaux, apportent le cadre statistique sur lequel se fondent au maximum les indicateurs.

L'approche consommateur, qui constitue un sujet transversal à l'ensemble des chapitres du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, doit être développée à côté de l'approche producteur.

La disponibilité rapide des indicateurs a été identifiée comme un enjeu important. En effet, lorsque des décisions politiques liées à l'économie et à l'environnemental doivent être prises, les données environnementales sont souvent tardives par rapport aux données économiques dans la mesure où elles ne portent pas sur la même année et n'ont pas la même fréquence, ce qui joue sur les négociations. Il est donc nécessaire d'accélérer l'information.

Les indicateurs ne suffisent pas, ils doivent être interprétés, et la meilleure manière de les interpréter consiste à définir des objectifs vérifiables (seuils à ne pas dépasser, tendances à préserver, cibles à atteindre). La

possibilité de suivre l'évolution d'un indicateur permet de l'intégrer aux politiques même si son niveau n'est pas très clair.

Les indicateurs monétaires d'épuisement sont en développement prometteur. Néanmoins, la valorisation des actifs pose encore problème en raison de l'absence de prix de marchés ou de leur trop forte volatilité. Dans ce cas, il est préférable de s'appuyer sur des indicateurs physiques. Les indicateurs monétaires de dommages causés à l'environnement ne forment pas encore un standard statistique. Les indicateurs composites, quant à eux, ne sont pas considérés comme faisant partie de la statistique officielle. Ils relèvent encore du domaine de la recherche en raison de choix normatifs inextricables pour une statistique officielle en termes de pondération et de mesure.

La feuille de route européenne vise les objectifs suivants :

- **Développer des indicateurs basés sur les comptes de flux d'énergies**

Les indicateurs basés sur les comptes de flux d'énergies portent sur la consommation énergétique, l'efficacité énergétique et la productivité énergétique par activités économiques

- **Développer des indicateurs de changement climatique**

Les indicateurs intensité/productivité carbone par activité économique devraient être obtenus dans les prochaines années. En revanche, la mise en place d'indicateurs de dépenses liées à l'adaptation au changement climatique nécessite au préalable de clarifier la notion de changement climatique.

- **Produire des indicateurs précoces d'émissions énergétiques de CO2**

Des indicateurs précoces d'émissions énergétiques de CO2 devraient être publiés d'ici fin 2012 ou début 2013 grâce aux statistiques mensuelles disponibles très rapidement dont nous disposons.

- **Étendre l'approche NAMEA (matrices de comptabilité nationale environnementale) au-delà du carbone pour produire des empreintes**

L'approche NAMEA définit la contribution par branche économique en termes de pression environnementale et permet de passer d'une optique de production à une optique de consommation. L'empreinte carbone est développée par l'OCDE et permet de produire des calculs comparables sur l'ensemble des pays de l'OCDE. L'approche par l'empreinte peut être développée pour d'autres types de pression environnementale. La France développe notamment une empreinte eau en vue de passer d'une optique de production à une optique de consommation, en tenant compte des importations et des exportations.

- **Développer des comptes d'actif naturel (ressources biotiques, minérales, énergétiques)**

Le développement des comptes d'actif naturel doit commencer par l'épuisement des ressources, suivi de l'épargne nationale nette des épuisements et de la durée de vie attendue des stocks de ressources.

- **Améliorer les indicateurs de développement durable environnementaux**

Les améliorations des prochaines années déboucheront sur la production de nouveaux indicateurs.

Les comptes économiques environnementaux se sont fortement développés au niveau européen. Nous avons défini les méthodes et les moyens de calcul. Un règlement adopté en juillet 2011 prévoit que tous les pays produisent des comptes d'émissions atmosphériques, de taxes environnementales et de flux de matière. Ce règlement a vocation à être prochainement enrichi des trois nouveaux modules sur les dépenses de protection de l'environnement (équilibres ressources emplois, transferts entre agents économiques), le secteur des biens et services environnementaux (production dont exportations, valeur ajoutée et emplois « verts ») et les comptes de flux physiques d'énergie (équilibres ressources-emplois pour l'énergie primaire, finale, et les résidus énergétiques).

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans la mise en œuvre progressive du manuel international de comptabilité économique environnementale de l'ONU.

**Guy PAILLOTIN**

Nous nous réjouissons de la mise en œuvre de nouveaux indicateurs robustes et durables, ainsi que de l'entente internationale qui l'a permise.

**Arnaud DU CREST, Société d'économie mixte régionale des Pays de la Loire**

Le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi approfondissait la question des indicateurs composites qui n'ont pas été retenus comme faisant partie de la statistique officielle dans le plan d'action européen. Ne convient-il pas de poursuivre la réflexion sur l'ensemble de ces indicateurs par rapport au PIB, qui demeure la référence du développement économique. La multiplication des indicateurs permettra-t-elle réellement de contrebalancer l'impact du PIB ?

Par ailleurs, est-il prévu de décliner régionalement les indicateurs précoces d'émission de gaz à effet de serre ?

L'épargne nette ajustée, qui s'améliore pour les pays européens et se dégrade pour les pays exportant leurs matières premières, semble être un contre-indicateur de développement durable. Par conséquent, la mesure de l'épargne nette tient-elle compte des importations de matière première des pays qui en produisent ?

**Guillaume MORDANT**

La décision de ne pas retenir les indicateurs composites dans la statistique officielle est temporaire. Il existe de nombreuses raisons scientifiques indéniables pour ne pas les retenir, à commencer par les choix normatifs à effectuer et les questions d'interprétabilité que cela pose.

Par exemple, le niveau de l'indice de développement humain (IDH) n'a pas grande signification. Les analyses sur l'indice de développement humain (IDH) contenues dans le rapport du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sont des analyses en évolution de rang. L'interprétation de l'indicateur et son utilisation sont donc liées à sa conception. Ce choix n'est pas neutre et doit associer les sphères politiques et sociales et les experts de la statistique. Les indicateurs composites sont donc hors de portée à ce jour pour la statistique officielle.

En revanche, il existe des tentatives visant à composer un indicateur composite du bien-être. Le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi invitait les pays à développer les informations sur le bien-être multidimensionnel, en marge, à l'image de la publication « How is life ? » de l'OCDE. Certains organismes statistiques sont allés jusqu'à la définition d'un indicateur synthétique à partir de cette information. Néanmoins, la question de la gradation de chaque dimension du radar servant au calcul de cet indicateur reste en débat.

La politique Union Européenne 2020 prévoit la production d'un indicateur composite environnemental reprenant cinq dimensions dont le changement climatique. Dès lors, il convient de préciser l'indicateur du changement climatique qui sera retenu pour construire cet indicateur composite.

Par conséquent, les travaux sur les indicateurs composites relèvent actuellement du domaine de la recherche.

Par ailleurs, le PIB n'est pas un indicateur composite.

**Guy PAILLOTIN**

Un indicateur composite pertinent ne résulte pas de la simple addition d'indicateurs. Il est donc préférable de considérer que ce sujet relève de la recherche, ce qui laisse la liberté à tout organisme de proposer un indicateur composite sans le présenter comme une statistique officielle.

## Claire PLATEAU

Le rapport du parrainage Insee-Eurostat n'invite pas à élaborer un indicateur composite mesurant la qualité de vie. Il décrit la qualité de vie selon un radar en huit dimensions, en précisant qu'il est possible de construire un indicateur composite par dimension.

## Paul SCHREYER, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

L'OCDE non plus n'utilise pas d'indicateur composite pour les raisons évoquées par Guillaume Mordant. En revanche, [le site de l'OCDE comporte un outil](#) qui permet aux utilisateurs de constituer leur propre indicateur composite en choisissant la pondération de chaque dimension. A ce jour, 200 000 personnes ont utilisé cet outil. L'analyse des pondérations choisies et du profil des utilisateurs donne des indications intéressantes sur l'importance accordée à chaque dimension, même s'il ne s'agit pas d'une démarche scientifique.

## Philippe LE CLEZIO

La Présidence de la commission de concertation nationale sur les indicateurs de développement durable m'a été confiée parce que j'ai élaboré un rapport sur l'empreinte écologique et les indicateurs de développement durable pour le compte du Cese. Dans ce cadre, nous avons soulevé toutes les questions qui viennent d'être exposées, y compris celle des indicateurs composites. Ces travaux ont eu lieu parallèlement aux travaux de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi, ce qui nous a conduits à échanger avec le rapporteur général. Nous avons pu constater comment l'enthousiasme initial sur l'épargne nette ajustée par exemple est retombé : nous pouvons nous baser sur les prix de marché pour un certain nombre d'éléments, mais par exemple, les déchets nucléaires n'ont pas la même valeur avant et après Fukushima. Même sans cette catastrophe, l'estimation de leur valeur est délicate.

## Guillaume MORDANT

Nous aurons besoin d'informations régionales sur les consommations énergétiques pour décliner l'indicateur des émissions précoces de CO2 au niveau régional. Nous progressons dans ce sens mais ne sommes pas encore en mesure de présenter un indicateur de niveau régional. La régionalisation de la production et de la consommation d'énergie sont des sujets vastes et la décomposition régionale n'est pas pertinente pour tous les domaines.

L'épargne nette que j'ai mentionnée correspond à l'épargne corrigée au sens des épuisements. Nous pourrions corriger des agrégats macro-économiques classiques lorsque nous serons capables de mesurer l'épuisement des ressources, ce qui est à notre portée.

La correction des importations et des exportations relève du domaine des empreintes, dont le but est de reporter la vision du consommateur final, que sa consommation soit importée ou produite localement. Les équilibres mondiaux liés au commerce sont donc pris en compte dans la comparaison entre l'empreinte et l'indicateur de production territorial. L'OCDE a produit un indicateur sur les émissions de CO2 selon une approche par la production et une approche par l'empreinte, avec la possibilité de comparer les deux.

## Proposition d'avis

## Dalila VIENNE

*« Le Conseil prend note avec satisfaction du plan d'action européen pour la mise en œuvre des recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi (volet environnement). »*

*Il souhaite que la déclinaison régionale des indicateurs proposés soit étudiée, notamment en ce qui concerne l'indicateur précoce d'émissions de CO2. »*

*L'avis est adopté à l'unanimité.*

## **.IV Habitat et développement durable**

### **.1 Un domaine clé pour les enjeux du Grenelle**

#### **Aurélien CHAZEL, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)**

Le secteur du bâtiment est le premier consommateur d'énergie finale en France, avec plus de 40 % de l'énergie finale consommée. Il constitue la deuxième source d'émissions de gaz à effet de serre, avec près de 25 % des émissions nationales. Or le taux de renouvellement annuel du parc des bâtiments est très faible, de 1 %. Nous assistons par ailleurs au développement du phénomène de la précarité énergétique.

En 2008, le Grenelle de l'environnement a fixé pour objectif de réduire les consommations du parc des bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici 2020 et d'atteindre 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie du bâtiment en 2020.

Il est donc nécessaire de mettre en place des outils pour atteindre ces objectifs et orienter les politiques publiques.

#### *.a Concepts en matière de performance énergétique théorique du bâti et de comportement des ménages*

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) constitue une estimation de la consommation d'énergie conventionnelle des logements. La consommation conventionnelle diffère de la consommation réelle sachant que l'occupation du logement et la température à laquelle il est chauffé varie selon les ménages. La simulation statique 3CL-DPE<sup>1</sup> est effectuée sur un pas de temps annuel, sur la base de données climatiques annuelles. Des estimations plus fines (simulations dynamiques) sont réalisées selon un pas de temps horaire.

Quelle que soit la finesse des simulations, les estimations théoriques des consommations du bâti présentent des failles sachant qu'elles donnent une consommation conventionnelle et que le comportement des bâtiments construits avant 1948 n'est pas bien connu. Néanmoins, les simulations statiques donnent de très bons résultats pour les calculs annuels même avec une méthodologie simplifiée.

La comparaison entre les consommations théoriques et les consommations réelles fait apparaître deux types d'effets qui caractérisent le comportement des ménages. Chaque ménage effectue un arbitrage propre entre le confort thermique et la dépense énergétique, ce qui sous-tend l'effet portefeuille lié à la notion de précarité énergétique. Certains ménages aux revenus faibles maintiennent une température inférieure à la température conventionnelle de 19 degrés ou ne chauffent pas une partie de leur logement. Par ailleurs, il peut arriver lors de la rénovation du logement que les gains réels sur la facture énergétique soient moins élevés que ne le prévoyait l'estimation (effet rebond).

La comparaison entre la consommation théorique corrigée de la durée d'occupation non conventionnelle et la consommation réelle pourrait mettre en évidence que l'effet portefeuille est plus important pour les ménages qui ont les revenus les plus faibles. De même, nous pouvons supposer que l'effet rebond est plus important pour les ménages aux revenus les plus faibles, qui auront tendance à augmenter la température du logement au lieu de la maintenir pour réaliser des économies. Nous disposons de peu d'informations sur l'effet rebond et l'effet portefeuille qu'il est important de comprendre pour pouvoir orienter les politiques publiques en matière de rénovation du parc existant.

<sup>1</sup> 3CL-DPE : Consommations conventionnelles des logements - Diagnostic de performance énergétique.

*.b État des lieux des outils existants et leurs limites*

Le modèle Enerter (outil de modélisation énergétique territoriale) permet d'estimer la consommation d'énergie du parc résidentiel français à partir d'une description physique de l'ensemble des logements du parc. Le modèle se base sur la description initiale du parc à l'échelle du logement grâce à l'exploitation des recensements de l'Insee 1999 et 2006, qui fournissent des données sur la localisation, le type de logement et la période de construction. Des hypothèses à dire d'expert, ce qui constitue l'une des failles du modèle, sont ensuite utilisées pour décrire les caractéristiques technico-architecturales des logements. Les travaux effectués entre la date de construction du logement et la date de modélisation sont ensuite évalués.

L'application de simulations thermiques de type 3CL-DPE à ce modèle permet d'estimer les consommations énergétiques résultant des rénovations qui pourraient être réalisées. Le modèle est calé grâce à des données régionales constatées sur les consommations des ménages obtenues via une enquête du Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (Céren).

En termes de limites, le modèle Enerter ne tient pas compte de l'effet rebond. Par ailleurs, l'état initial du parc de logements dépend d'analyses d'experts et non uniquement de données constatées. De même, les travaux réalisés entre la date de construction et la date de la modélisation (2006) sont connus uniquement grâce à des données d'experts. Enfin, l'effet portefeuille est pris en compte en calant les consommations du modèle sur les consommations réelles mais son ampleur est mal connue. Or il est important de connaître l'effet portefeuille pour savoir si la politique publique doit être orientée vers l'ensemble des ménages ou vers les plus défavorisés.

D'autres modèles, plus sommaires sur le plan de la caractérisation de la performance théorique du bâti, existent et présentent des limites similaires. Certains sont plus complets sur le plan économique en prenant en compte le processus de passage à l'acte des ménages en matière de rénovation. En revanche, le modèle Enerter est le meilleur en termes de caractérisation du parc.

Nous disposons par ailleurs de la base de données de l'Ademe qui collecte l'ensemble des DPE<sup>2</sup> dans le cadre d'une disposition législative votée à des fins d'études statistiques, d'évaluation et d'amélioration méthodologique. Néanmoins, les données recueillies ne sont pas représentatives dans la mesure où elles portent uniquement sur les DPE réalisés dans le cadre des ventes ou des locations. Par ailleurs, l'homogénéité entre les diagnostiqueurs est imparfaite malgré la présence d'une méthode réglementaire. Enfin, la base de l'Ademe n'apporte pas d'information sur le comportement réel des ménages.

La base de données des notaires intègre les étiquettes énergétiques et climat du DPE dans l'objectif d'évaluer la valeur verte du logement. Néanmoins, elle comporte des limites similaires à celles de la base de données de l'Ademe et est moins précise car elle ne reprend pas l'ensemble des données du DPE.

Nous disposons de nombreuses enquêtes d'opinions mesurant la sensibilité des ménages à l'égard des consommations d'énergie. Les enquêtes de comportement, fondées sur l'observation et identifiant les pratiques effectives de consommation, sont beaucoup plus rares. Celle du Céren permet de disposer des consommations énergétiques effectives par énergie et par usage pour les logements depuis 25 dernières années. Par ailleurs, les enquêtes d'opinion ne permettent pas de prédire le comportement des ménages. Il est donc nécessaire de développer les enquêtes de comportement pour mieux identifier les pratiques réelles des ménages.

Il existe de nombreuses autres initiatives, dont le travail de l'Anah qui vise, à partir notamment de sa base de données des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (Opah), à segmenter le parc et à caractériser la performance énergétique de chaque segment. Néanmoins, les données qui en ressortent présentent des limites en termes de représentativité, d'homogénéité et de prise en compte du comportement des ménages.

Enfin, l'observatoire Bâtiment Basse Consommation Effinergie concerne uniquement les bâtiments neufs.

---

<sup>2</sup> DPE : diagnostic de performance énergétique

### *.c Les besoins non satisfaits actuellement*

Il est nécessaire d'améliorer les modèles pour assurer une meilleure représentativité et renforcer l'homogénéité de leurs résultats. Nous avons également besoin d'un éclairage sur le comportement du ménage

Afin de les actualiser, il conviendrait de caler les modèles existants sur les consommations réelles des ménages au titre de l'année 2012. Il est également nécessaire de prendre en compte les rénovations réalisées entre 2007 et 2012.

L'amélioration des modèles porte également sur la vérification des hypothèses concernant la performance énergétique théorique du bâti et sur le développement d'analyses sur les arbitrages des ménages en matière de dépenses énergétiques afin de mieux connaître l'effet rebond et l'effet portefeuille.

Enfin, l'amélioration des méthodes de réalisation des DPE passe par une meilleure connaissance des scénarios d'occupation conventionnels, du comportement des bâtiments construits avant 1948 et des différences entre consommations réelles et théoriques.

De nombreuses initiatives ont été prises en matière de caractérisation de la performance théorique du bâti. Nous disposons de nombreux modèles et bases de données, qui comportent néanmoins des limites similaires. Il est nécessaire de pallier ces limites pour poursuivre les objectifs du Grenelle de l'environnement et orienter les politiques publiques sur les logements les plus consommateurs et/ou les ménages les plus défavorisés.

## **.2 Examen pour avis d'opportunité de l'enquête « Performance de l'Habitat, Équipements, Besoins et Usages de l'énergie (Phebus) »**

### **Sylvain MOREAU**

L'enquête Performance de l'Habitat, Équipements, Besoins et Usages de l'énergie (Phebus) a pour objectifs de fournir une photographie des performances énergétiques du parc des résidences principales afin d'orienter les politiques publiques, d'analyser ces performances en fonction des caractéristiques socioéconomiques des ménages occupants, d'évaluer les déterminants de la consommation d'énergie en rapprochant la consommation conventionnelle et la consommation réelle des ménages et d'étudier la problématique de la précarité énergétique dans toutes ses dimensions, notamment les transports contraints.

Les sources existantes répondent mal aux besoins. La base des DPE de l'Ademe ne comporte pas d'information sur les occupants et ne concerne que les flux alors que le taux de rotation est de 4 ans pour les locations et de 14 ans pour les ventes.

S'agissant des enquêtes ménages de l'Insee, l'enquête Budget de famille 2011 permet de calculer un taux d'effort énergétique et l'enquête Logement 2013 étudie les consommations d'énergie. Néanmoins, ces enquêtes ne mesurent pas la performance énergétique et ne permettent donc pas d'établir un parallèle entre la performance énergétique du ménage et son comportement.

L'enquête Phebus aborde simultanément la consommation d'énergie des ménages, les revenus et l'état thermique du logement. Elle s'intéresse aux deux volets de la précarité énergétique au travers du logement et des transports et cherche à évaluer une consommation conventionnelle pour tout le parc.

L'enquête Phebus comporte un premier volet sur les caractéristiques du logement, des occupants et des dépenses énergétiques, réalisé en face-à-face par un enquêteur spécialisé, avec un certain nombre de questions qualitatives sur le comportement. Le second volet réside dans la réalisation du DPE par un diagnostiqueur professionnel en veillant à l'homogénéité des méthodes. Les méthodes de DPE évolueront fin 2012 de manière à obtenir des résultats plus proches de la réalité.

La performance énergétique mesurée à partir du DPE fournit les principales caractéristiques du bâtiment, des équipements de chauffage, de production d'eau chaude, de refroidissement et de ventilation, une estimation de la consommation d'énergie en euros, une étiquette représentative de la consommation d'énergie (de A à G), une étiquette représentative des émissions de gaz à effet de serre (de A à G) et des recommandations de travaux visant à améliorer l'efficacité énergétique du logement.

Elle peut être croisée avec les caractéristiques socio-économiques du ménage (composition, âge, profession, revenus) et du logement (statut d'occupation, montant du loyer, travaux effectués depuis 2008 (entrée en vigueur du plan bâtiment) ayant un impact sur l'efficacité énergétique.

L'enquête s'intéresse également aux usages concernant le chauffage, la cuisson et l'eau chaude sanitaire, aux équipements ménagers et aux comportements en termes de chauffage, d'éclairage, d'aération et de recherche de confort et/ou d'économie.

Le volet des consommations d'énergie liées au transport est également abordé. L'enquête s'intéresse plus particulièrement aux déplacements contraints domicile-travail ou domicile-études et ceux liés à l'approvisionnement. Les données recueillies concernent les véhicules du ménage et leurs caractéristiques, les dépenses de carburant au cours des 12 derniers mois, l'accès aux transports en commun et les moyens de transport utilisés pour les déplacements contraints.

L'enquête permettra également d'étudier toutes les approches de la précarité énergétique à savoir le taux d'effort énergétique, l'approche par les restrictions, l'approche subjective et son pendant objectif, la difficulté à payer les factures d'énergie et le comportement du ménage face à une hausse des prix de l'énergie.

L'échantillonnage porte sur 8 000 logements pour 5 000 répondants. Au vu des résultats, des tests sur le DPE, il y aura peut-être une sous-représentation des logements datant d'avant 1948 ou pourvus d'un chauffage central collectif.

L'enquête Phebus a déjà fait l'objet d'un avis d'opportunité du Cnis parce qu'elle devait être accolée à l'enquête Logement. La date de l'enquête Logement n'était pas connue lorsqu'il a été décidé d'en dissocier l'enquête sur la performance de l'habitat afin de la réaliser rapidement pour pouvoir répondre aux demandes du Ministère. Par ailleurs, le fait que le comité d'utilisateurs ait détaillé le questionnaire sur le comportement des ménages -au niveau chauffage et transport- ne permet plus de l'articuler avec l'enquête Logement.

Enfin, il est possible que l'enquête soit reprogrammée tous les cinq ans pour répondre à la forte demande des utilisateurs.

### **Yves CONTASSEAU, Banque de France**

Il serait pertinent de mener le même type d'enquête sur le bâti à usage tertiaire, dont la consommation énergétique est beaucoup plus élevée que celle de l'habitat et qui présente des potentiels d'économie considérables. Par exemple, la Banque de France a réussi à réduire sa facture énergétique de 20 % en deux ans uniquement en amenant les occupants à modifier leurs comportements. Par conséquent, il est regrettable que le Ministère se focalise sur l'habitat.

Par ailleurs, les entreprises industrielles qui envisagent d'investir dans la rénovation de leurs bâtiments sont à 87 % des grandes entreprises parce que les PME y renoncent en raison de la complexité de l'accès à l'information et aux aides.

Je m'étonne également que l'on dise que le comportement des bâtiments datant d'avant 1948 est mal connu alors que l'Apur (Agence parisienne d'urbanisme) a effectué une étude précise des caractéristiques de tous les logements parisiens. Cette étude montre qu'en termes d'efficacité et notamment d'inertie thermique, les bâtiments construits avant 1948 sont plus performants que ceux construits entre l'après-guerre et le milieu des années 1970. Nous connaissons par ailleurs des exemples de rénovation relativement simple et donnant de très bons résultats sur des bâtiments construits avant 1948.

Il paraît difficile de rapprocher les consommations conventionnelles des consommations réelles sachant que l'indice de rigueur climatique calculé par Météo France se limite à la période hivernale alors que de plus en plus de bâtiments sont équipés de systèmes de climatisation. En l'absence de rigueur climatique d'été, les consommations liées à la climatisation ne sont pas prises en compte, ce qui constitue un biais statistique considérable. Par conséquent, il convient de demander à Météo France d'élargir l'indice de rigueur climatique, sans quoi les calculs seront toujours erronés pour au moins quatre mois de l'année. Dans certains endroits, la consommation d'énergie liée à la climatisation est quasiment au même niveau que celle liée au chauffage.

S'agissant des facteurs déclenchants, les locataires n'ont aucune prise sur l'évolution de leur logement et les bailleurs n'ont aucun intérêt à investir dans l'amélioration de la performance énergétique des logements. Le système du tiers investisseur n'est pas incitatif car le retour sur investissement s'élève à 80 ou 90 ans en raison de la faiblesse des coûts de l'énergie. A ce jour, seuls les propriétaires occupants ont intérêt à investir pour améliorer la performance énergétique de leur logement. Il convient donc de chercher un autre levier d'action sur les bailleurs et les locataires.

### **Sylvain MOREAU**

L'enquête nationale permettra de disposer de données de cadrage de niveau national. Ainsi pourront être calculés des coefficients permettant de redresser des fichiers administratifs ou d'autres bases de données. Ainsi l'utilisation de l'enquête Phebus au niveau national rendra plus représentative la base des DPE.

### **Paul SCHREYER**

En France comme dans de nombreux pays, les informations statistiques sur les transactions immobilières sont collectées par des non professionnels de la statistique, alors que ces informations sont fondamentales. Cela empêche d'apparier les informations sur les caractéristiques des logements issues des enquêtes de la statistique publique avec les informations sur les prix collectées par les notaires. Par conséquent, il conviendrait de renforcer les collaborations entre les instituts statistiques et les réseaux qui collectent les données sur les ventes de logements.

### **Sylvain MOREAU**

Il existe une base de données remplie par les notaires pour l'Île-de-France et une autre pour la province. Un projet de décret obligera les notaires à remplir toutes les informations sachant qu'en province la base n'est remplie que par deux tiers d'entre eux. Par ailleurs, l'articulation de l'enquête statistique avec ces bases administratives permettra d'améliorer le niveau de l'information. Ainsi nous trouvons dans la presse des informations extrêmement différentes sur la question de la précarité énergétique selon les journaux, or nous ne disposons pas actuellement de données statistiques sur ce sujet.

### **Pierrette CROSEMARIE**

Avez-vous prévu de croiser les données de l'enquête Phebus avec celles sur les bénéficiaires de tarifs sociaux. Par ailleurs, l'enquête couvre-t-elle l'outremer ? Enfin, alimentera-t-elle les travaux de l'Observatoire de la précarité énergétique ?

### **Sylvain MOREAU**

L'enquête Phebus a effectivement vocation à alimenter les travaux de l'Observatoire de la précarité énergétique, qui ne dispose pas de moyens propres. L'enquête est limitée à la métropole et porte surtout sur les dépenses liées au chauffage. En outre, l'échantillon vise 5 000 répondants. L'enquête est complexe à mener et relativement onéreuse en raison des DPE à réaliser.

Lors du questionnaire, il est demandé aux ménages s'ils sont bénéficiaires d'un tarif social.

*La Commission accorde un avis d'opportunité à l'unanimité à l'enquête Performance de l'Habitat, Équipements, Besoins et Usages de l'énergie (Phebus).*

### **Claire PLATEAU**

Je suggère d'adopter un avis pour la réalisation d'une même enquête sur le bâti tertiaire.

### **Aurélien CHAZEL**

Nous aurions effectivement besoin d'une même enquête sur le tertiaire, qui présente un haut potentiel d'économies d'énergie. Néanmoins, l'objectif de l'enquête Phebus est de bien connaître le parc de logements afin notamment d'optimiser les dépenses liées aux aides de l'État (crédit d'impôt développement durable, éco-prêt à taux zéro,...) dans le secteur du logement. Il n'existe pas de telles aides dans le secteur tertiaire.

Les caractéristiques des bâtiments construits avant 1948 sont bien connues pour l'Île-de-France. En revanche, nous avons besoin de mieux connaître leur comportement pour pouvoir le modéliser dans le cadre des simulations thermiques, ce qui est mal réalisé actuellement

Enfin, le statut de l'occupant, qui a un rôle important sur son comportement, est renseigné dans le cadre de l'enquête.

## **.3 Proposition d'avis**

**Dalila VIENNE** propose l'avis suivant :

*« Le Conseil note avec satisfaction l'avancée des travaux permettant de mieux comprendre et mesurer la performance énergétique des logements et la précarité énergétique des ménages.*

*Il souhaite que des travaux similaires soient engagés sur les bâtiments non résidentiels. »*

*La Commission adopte cet avis à l'unanimité.*

## **.V Économie verte**

### **.1 Transition vers une économie verte : les indicateurs de l'OCDE**

#### **Paul SCHREYER, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)**

L'OCDE a commencé à travailler sur le thème de la croissance verte en 2009 suite à une demande ministérielle. En 2011, elle a remis un rapport comportant un volet analytique, un volet sectoriel sur l'agriculture et l'énergie et un volet relatif aux indicateurs.

La croissance verte consiste à promouvoir la croissance économique et le développement tout en s'assurant que les actifs naturels puissent continuer à fournir les services nécessaires pour le bien-être des populations. Pour ce faire, la croissance verte doit catalyser les investissements et l'innovation qui porteront une croissance soutenue et donneront lieu à de nouvelles opportunités économiques.

Le développement durable fournit un cadre à la croissance verte, qui constitue une approche pragmatique du contexte environnement-croissance. La croissance verte est donc plus focalisée sur les flux et les possibilités

économiques (innovations, investissements et compétitions susceptibles de fournir de nouvelles sources de croissance davantage compatibles avec les contraintes environnementales). Elle constitue une approche optimiste de la capacité à trouver une symbiose entre la croissance économique et l'environnement, en opposition avec les partisans de la décroissance.

L'objectif est d'accroître la productivité pour maintenir une croissance soutenue sans épuiser les ressources naturelles. La croissance verte vise également à réduire les risques et chocs qu'engendrerait une pénurie de ressources.

Nous avons défini quatre groupes d'indicateurs sur la croissance verte.

Le premier groupe d'indicateurs met en évidence les relations entre la production et l'utilisation de ressources naturelles pour juger du degré vert ou non vert de la production. Le deuxième groupe part de l'idée qu'il est important d'augmenter l'efficacité environnementale tout en veillant à ce que la pression sur les actifs naturels ne dépasse pas les limites du tolérable. Par conséquent, les indicateurs de ce groupe constituent des seuils d'alerte sur les actifs naturels. Le troisième groupe d'indicateurs porte sur la dimension environnementale de la qualité de la vie. Le quatrième groupe concerne les opportunités économiques et les réponses politiques, en partant du principe que la conscience environnementale est nécessaire à la croissance durable. Au total, 25 indicateurs couvrent ces domaines. Chacun d'entre eux est qualifié en fonction de sa pertinence, de sa qualité analytique et de sa mesurabilité au niveau international.

Ces indicateurs ont été présentés à la réunion des ministres de mai 2011, lors de laquelle il a été convenu de retenir 5 indicateurs phares, sans parvenir néanmoins à se mettre d'accord sur lesquels. Il a également été convenu de ne pas constituer d'indicateur composite. Depuis, le groupe de travail réuni sur le sujet a retenu 6 indicateurs phares qui constitueront une base utile pour les travaux à venir.

L'ONU a approuvé en février 2012 un nouveau cadre comptable sur l'environnement et l'économie, qui permettra à terme de développer des informations cohérentes entre l'environnement et l'économie. A ce jour, le défaut de cohérence constitue un obstacle à l'allocation des informations sur les émissions aux activités par industrie. Par conséquent, le nouveau cadre comptable fournira la base des indicateurs améliorés au niveau international et national.

Un autre chantier consiste à définir des mesures de ressources naturelles sachant que les comptes de patrimoine sur les terrains présentent d'importantes lacunes dans la plupart des pays de l'OCDE.

Enfin, l'OCDE cherchera à développer une comptabilité de croissance étendue. La contribution des ressources naturelles et de l'environnement à la croissance économique est souvent ignorée. L'objectif est donc de mesurer la contribution des actifs naturels à la croissance économique. La prise en compte de ces flux permettra d'ajuster la mesure de la productivité.

## **.2 Mesure des emplois, métiers et formations de l'économie verte**

**Pierre GREFFET, Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)**

### *.a L'économie verte*

L'économie verte tire ses origines du débat qui a suivi le rapport du club de Rome de 1972, intitulé *Halte à la croissance ?*, sur les impacts environnementaux et la soutenabilité de l'activité économique.

Selon l'approche par l'impact environnemental (ou empreinte), une activité sera qualifiée de « verte » en référence à une activité équivalente plus polluante, plus consommatrice de ressources naturelles et exerçant une pression plus grande sur l'environnement. Elle a quelques limites, comme la temporalisation et la spatialisation des impacts. S'agissant de la temporalisation, l'énergie nucléaire a un impact faible à court terme mais pose la question de la gestion de ses déchets sur le long terme.

Selon l'approche par la finalité, une activité sera qualifiée de « verte » si elle consiste à produire des biens ou des services dont la finalité est environnementale, du point de vue du producteur. Néanmoins, cette approche exclut les activités qui ont un impact favorable sur l'environnement mais qui n'ont pas de finalité environnementale, s'agissant de contraintes techniques, sanitaires ou de sécurité.

Selon la définition des Nations Unies, l'économie verte est une économie qui engendre une amélioration du bien-être humain et de la justice sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources. La transition vers l'économie verte engendre des changements structurels visant à réduire la consommation de ressources et les émissions de gaz à effet de serre. Or cette transition peut avoir des impacts sur le marché du travail, sachant que selon l'Organisation internationale du travail, 90 % des émissions de l'Union européenne proviennent de 15 secteurs d'activités totalisant 12 % de l'emploi. En contrepartie, les changements structurels génèrent des opportunités sachant que les emplois dans les industries décarbonées sont en moyenne plus qualifiés.

#### *.b Les emplois verts*

Le Grenelle de l'environnement a engendré le pacte de solidarité écologique, qui a été suivi d'un plan de mobilisation des filières et territoires pour les métiers de la croissance verte, dont est issu l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte.

Les emplois peuvent être qualifiés de « verts » en fonction de leur impact ou de leur finalité, de façon théorique ou par l'exemple. La production statistique envisage une approche issue du Comité stratégique sur les éco-industries et une approche des métiers verts/verdissants de l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte.

Les emplois à finalité environnementale ne représentent que 1 à 3 % du total des emplois de l'Union européenne. En revanche, 43 à 66 % des emplois de l'Union européenne ont un impact environnemental favorable.

#### *.c L'approche par les éco-activités*

L'approche par les éco-activités est une méthode itérative consistant à classer les activités et les produits, à partir des nomenclatures NAF et CPF, suivant la classification européenne d'activités de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles (CEPA 2000 et CReMA 2011). Les éco-activités sont les activités qui produisent des biens ou services ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles. Au total, le nombre d'ETP rattachés à une éco-activité a été évalué à 452 600 emplois en France en 2010. Ce nombre d'emplois environnementaux résulte de l'application d'un ratio (production/emploi) à des données de production par produit. Par conséquent, cette méthode ne permet pas de connaître l'emploi environnemental au niveau local. En revanche, elle présente pour avantages la stabilité du périmètre, la possibilité de suivi sur longue période et la comparabilité européenne potentielle.

En termes d'inconvénients, elle ne permet de mesurer que l'emploi direct brut et n'est pas adaptée à un suivi du marché du travail. Par ailleurs, le périmètre des éco-activités a été jugé très restreint. Nous avons donc cherché à l'étendre en maintenant la même méthode et en intégrant des activités périphériques, notamment les activités impactées par le Grenelle de l'environnement, favorables à la protection de l'environnement ou à la gestion des ressources naturelles (activités du bâtiment, du transport, de la gestion de l'eau et de la gestion des espaces verts). Le total des emplois de ce périmètre étendu s'étend à 960 000 en 2009. L'inconvénient de ce périmètre est qu'il ne permet pas les comparaisons internationales. En outre, il est relativement variable puisqu'il inclut des activités consistant à produire des biens adaptés, telles que les lampes fluo-compactes et les chaudières à condensation. Si ces biens se généralisent et deviennent la norme, ils devront être exclus du périmètre. Il conviendra de les y remplacer par un produit ayant une finalité plus environnementale.

Eurostat a lancé en 2009 un exercice de collecte expérimentale sur l'emploi environnemental en Europe auprès de pays volontaires. La France est apparue surreprésentée, avec 400 000 ETP liées aux éco-activités en 2007, soit quatre fois plus que l'Allemagne, parce que la France était en avance dans la mise en œuvre de l'enquête Eurostat tandis que l'Allemagne ne couvrait pas tous les domaines. Par ailleurs, cet exercice a révélé des différences de méthodes de collecte des chiffres sur les emplois liées aux éco-activités.

L'Allemagne et le Portugal utilisent des enquêtes thématiques auprès des entreprises pour recenser les emplois alors que les autres pays exploitent différentes sources statistiques (comptabilité nationale, comptabilité environnementale, sources professionnelles) dont ils agrègent les données.

L'approche par les éco-activités met en évidence un socle inertiel, qui évolue très peu dans le temps, à savoir la filière « eau, assainissement, déchets, air » (EADA), représentant plus de la moitié des emplois liés aux éco-activités et évoluant de moins de 2 % par an. Les autres sous-secteurs sont plus dynamiques. Le secteur des énergies renouvelables a progressé de 19 % entre 2009 et 2010 en termes d'emploi grâce au photovoltaïque et à l'éolien. Le secteur de la réhabilitation des sols et eaux progresse de 15,5 %, sachant que l'agriculture bio en représente les trois quarts et a progressé de 22 % grâce aux conversions d'exploitations. Le secteur de la récupération s'inscrit également sur une tendance très positive en raison de l'influence des prix des matières premières.

#### *.d L'approche par les métiers*

L'approche par les métiers se base sur des dires d'experts. Elle consiste à identifier les métiers verts ou verdissants dans le référentiel opérationnel des métiers et emplois (Rome) et à rapprocher la liste ainsi constituée de la nomenclature des PCS permettant d'obtenir un chiffrage statistique des personnes en emploi. Les métiers verdissants ne possèdent pas de finalité environnementale mais intègrent de nouvelles « briques de compétences ».

Selon le chiffrage établi par l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte sur la base des données du recensement 2008, les métiers verts représentent 136 000 emplois et les métiers verdissants en représentent 3,6 à 4 millions. L'ampleur de la fourchette des métiers verdissants s'explique par le décalage entre les nomenclatures Rome et PCS.

L'avantage de l'approche par les métiers est de permettre de suivre le marché du travail et de mettre en évidence l'aspect qualitatif du verdissement des métiers. En revanche, le périmètre est peu stable. L'aspect quantitatif est imprécis et il n'existe pas de comparabilité internationale.

Pôle emploi a réalisé une enquête sur les offres d'emplois sur les métiers verts et verdissants en décembre 2010, qui permet une classification par qualification professionnelle, par taille d'entreprise et par région. Il apparaît que ces métiers sont offerts principalement par des entreprises de petite taille et que l'offre est la plus soutenue dans les DOM.

Une autre enquête de Pôle Emploi portant sur les demandeurs d'emploi montre que les candidats aux métiers verts et verdissants sont essentiellement des hommes. Ils présentent des niveaux de qualification contrastés. La demande régionale est équivalente à celle des offres, avec une surreprésentation des quatre DOM.

L'approche par les éco-activités et l'approche par les métiers sont complémentaires.

Nous avons effectué avec la Dares un croisement de données entre les éco-activités et les métiers verts et verdissants, qui montre que 38 % des personnes occupant un métier vert l'exercent dans une entreprise dont l'activité ne relève pas de l'économie verte. Ce taux atteint 66 % pour les métiers verdissants. Parmi les emplois inclus dans les éco-activités figurent des emplois non verts, tels que les fonctions support. Inversement, des métiers verts et verdissants peuvent être exercés en dehors des éco-activités.

#### *.e Les formations*

S'agissant des formations environnementales, le suivi du SOeS porte sur un périmètre relativement restreint, allant des formations initiales de niveau V (CAP, BEP) à III (DUT, BTS) aux licences professionnelles (niveau II). Sur ce périmètre, les formations environnementales sont repérées à partir de mots clés. L'historique depuis 1997 montre que les effectifs inscrits dans les formations environnementales progressent beaucoup plus rapidement que les effectifs inscrits dans l'ensemble des formations.

L'approche régionale montre que la région Rhône-Alpes est celle qui compte le plus d'inscrits en formation environnementale, en valeur absolue, suivie de l'Île-de-France. En pourcentage des inscrits en formation

environnementale par rapport à l'ensemble des inscrits, les régions rurales arrivent en tête en raison de la présence de lycées agricoles.

### *.f Questions en suspens*

Les approches par les éco-activités et par les métiers méritent d'être complétées parce qu'elles n'apportent pas d'indication sur le nombre d'emplois créés ni sur le caractère direct, indirect ou induit des emplois.

Les questions en suspens portent également sur les impacts macro-économiques et sectoriels de l'économie verte sur l'emploi, l'emploi environnemental à l'échelon régional, les compétences émergentes et les besoins en formations en termes de formation initiale et continue et les effets des relais de croissance sur l'emploi sachant que les nomenclatures statistiques ne sont pas adaptées aux filières stratégiques émergentes.

## **.3 Débat**

### **Guy PAILLOTIN**

Il est difficile de distinguer les créations d'activité dues à une préoccupation environnementale d'un glissement progressif vers des activités plus respectueuses de l'environnement. Certaines entreprises de l'industrie agroalimentaire par exemple ont fourni des efforts considérables pour améliorer la gestion de l'eau pour des raisons de coût, en créant des métiers environnementaux. Par ailleurs, certains emplois environnementaux résultent de la réglementation, dans la gestion des déchets notamment.

Peut-on savoir quel est le moteur des emplois de l'économie verte ?

### **Pierre GREFFET**

De nombreuses entreprises optimisent leurs méthodes de production de façon à limiter la consommation de ressources. Ces efforts peuvent être mesurés au travers des comptes satellites de dépenses liées à la protection de l'environnement. Nous constatons que ces dépenses augmentent chaque année. En revanche, nous ne sommes pas en mesure de juger de l'efficacité de ces dépenses.

Nous essayons par ailleurs de mesurer les dépenses de protection de l'environnement motivées uniquement par la réglementation. Néanmoins, il est difficile d'en cerner le périmètre. Par ailleurs, quelques enquêtes permettent de suivre le comportement des consommateurs, qui a également un effet induit sur ces dépenses. Nous pouvons établir le parallèle entre les opinions des ménages sur l'environnement et leurs pratiques pour voir s'ils s'inscrivent dans une tendance vertueuse. Néanmoins, ces études donnent des résultats contrastés, ne permettant pas de répondre clairement à la question des forces motrices qui sont à l'œuvre dans le domaine de la protection de l'environnement.

### **Paul SCHREYER**

En Australie, l'industrie qui a le plus investi dans l'amélioration de la performance environnementale est l'industrie minière, qui ne peut être considérée comme une activité verte. Le débat sur l'approche par les métiers ou l'approche par les activités n'est donc pas terminé.

Il existe un parallèle entre ce débat et celui que nous avons connu lors de la vague des technologies de l'information des années 90. Plutôt que de se focaliser sur la production d'ordinateurs, le véritable enjeu est que toutes les industries utilisent les technologies de l'information.

Au-delà de la réglementation, la fiscalité peut jouer un rôle important dans le développement d'activités plus respectueuses de l'environnement, de même que l'évolution des normes sociales au travers de la

communication notamment. Dans les pays émergents ou en voie de développement, l'enjeu du respect de l'environnement réside surtout dans l'amélioration des institutions et la lutte contre la corruption.

### **Fabienne ROSENWALD**

Le périmètre des emplois verts se limite aux agriculteurs biologiques. Par conséquent, il ne tient pas compte de tous les changements de pratiques. Il existe une grande variabilité des pratiques agricoles. Par conséquent, la limite entre le bio et le non bio n'est peut-être pas pertinente.

Par ailleurs, le recensement agricole a montré que 20 % des exploitants agricoles vendent au moins un produit en circuit court. La vente en circuit court peut être considérée comme ayant un effet sur l'environnement.

### **Pierre GREFFET**

L'approche par les activités ne permet pas de tenir compte des nouvelles pratiques agricoles puisqu'elle s'appuie sur la nomenclature existante. L'approche par les métiers verts et verdissants en revanche doit permettre de mettre en évidence l'apparition de nouvelles « briques de compétences ». Encore faut-il que les nomenclatures les identifient pour les voir apparaître. Cela semble être le cas pour le Rome et non pour le PCS. La méthode d'identification à dire d'experts est conçue de façon à tenir compte des nouveaux gestes dans les métiers dont la finalité n'est pas environnementale.

Si la vente en circuit court apparaît dans le Rome, cette pratique sera incluse dans le périmètre des métiers verdissants. Les activités de transport n'ont pas de finalité environnementale mais l'éco-conduite est incluse parmi les métiers verdissants alors qu'elle peut être motivée par la croissance des coûts du carburant.

### **Pierrette CROSEMARIE**

Il est important de se doter d'outils pour mesurer le verdissement des métiers dans la durée. Les transitions prennent du temps, ce qui pose des problématiques d'emplois et de reconversions professionnelles.

### **Pierre GREFFET**

La méthode de suivi par les éco-activités est conçue pour effectuer un suivi dans la durée mais ne répond pas à la problématique de la mutation vers l'économie verte. Par ailleurs, l'approche par les métiers est très récente et s'inscrit encore en période de rodage. Nous sommes en mesure de faire évoluer la liste des métiers verts et verdissants pour tenir compte des nouvelles pratiques et des métiers émergents. Pour ce qui est de qualifier le verdissement et donc d'établir une hiérarchie parmi les métiers en cours de transformation, les travaux sont toujours en cours. Par conséquent, la mise en place d'un suivi temporel de l'approche par les métiers sera probablement longue. À ce jour, nous ne disposons que d'une année de recul.

### **Michel DOUCIN, Ministère des affaires étrangères et européennes**

Pourquoi la production de lampes fluo-compactes devra-t-elle être exclue du périmètre des éco-activités lorsque ces lampes seront devenues la norme ?

Dans le cadre des négociations Rio+20, nous constatons que le concept d'économie verte déplaît aux pays en développement, qui y voient un moyen de conditionner et réduire l'aide au développement. Se met alors en place un discours combinant la notion d'économie verte et la notion d'aide au développement au travers du concept d'économie verte et inclusive, ce qui amène à des raisonnements consistant à dire que la pauvreté est l'une des causes principales de la déforestation et de la pollution. Par conséquent, nous avons besoin de

statistiques incluant autant que possible les effets indirects de la notion d'économie verte. Nous souhaiterions disposer de statistiques internationales présentant les métiers de l'aide au développement ciblés sur la pauvreté comme des métiers verts car contribuant indirectement à la réduction de la pauvreté.

### **Pierre GREFFET**

Pour la construction du périmètre des éco-activités, nous considérons les activités consistant à produire des biens et services purement dédiés à l'environnement ou possédant une légère composante environnementale, c'est-à-dire des produits adaptés. La norme d'Eurostat nous impose de prendre en compte ces produits adaptés. Les lampes à basse consommation sont des produits adaptés par rapport aux lampes à incandescence dans la mesure où elles sont moins énergivores. Si le produit de référence disparaît, le produit adapté perd son statut et il conviendra de trouver un nouveau produit encore moins énergivore, tel que les lampes à LED. La réglementation influence donc le périmètre étendu des éco-activités, qui inclut actuellement des produits susceptibles d'en sortir plus tard sous l'effet des évolutions réglementaires ou technologiques. En revanche, le périmètre central des éco-activités inclut des produits stables et consensuels.

L'approche par les métiers verts et verdissants vise la finalité environnementale et non leurs aspects sociaux. Il nous est donc difficile de répondre à la question de l'économie inclusive. La liste des métiers verts et verdissants est limitée aux activités purement environnementales. Nous n'avons retenu que le pilier environnemental des métiers impactés par le développement durable.

### **Paul SCHREYER**

Les pays émergents sont effectivement très prudents au sujet de la croissance verte. Nous ne disposons pas à ce jour de statistiques mondiales sur les métiers de la croissance verte.

Nous devons promouvoir le message selon lequel les métiers de la croissance verte constituent également une opportunité pour les pays émergents. Les panneaux photovoltaïques par exemple génèrent de la croissance économique pour la Chine. L'approche de la croissance verte n'est donc pas asymétrique.

L'approche par les empreintes permet également d'inclure les pays émergents dans la discussion. L'image de la Chine varie fortement selon qu'elle tient compte ou non des émissions liées aux produits exportés vers les pays de l'OCDE. Un dialogue sur la croissance verte peut également s'établir sur ce sujet avec les pays émergents.

Quoi qu'il en soit, les discussions de Rio seront difficiles.

### **Guy PAILLOTIN**

Ce n'est pas la pauvreté mais la présence de grandes exploitations agricoles qui constitue la principale cause de déforestation dans les pays émergents. La prise en compte de l'empreinte des exportations peut constituer un frein pour les pays qui ont beaucoup misé sur les échanges mondiaux. Les grandes exploitations agricoles qui exportent leur production génèrent de la déforestation. Comme en France, les petits agriculteurs sont mis en avant pour préserver les intérêts des grandes exploitations.

### **Michel DOUCIN**

Nous constatons effectivement que l'agro-business joue un rôle essentiel dans la déforestation. Néanmoins, s'agissant de cultures à très haute productivité employant peu de main-d'œuvre, les petits agriculteurs dont la grande exploitation a acheté la terre pratiquent la déforestation pour survivre. La pauvreté participe donc de la déforestation.

**Guillaume MORDANT**

L'approche par les empreintes réduit le poids des pays producteurs et exportateurs par rapport à la pression mondiale. Inversement, des pays comme le Canada ou les États-Unis sont très réfractaires à la prise en compte de la consommation de matières dans la mesure des impacts environnementaux au niveau mondial, car quand la Chine arrête de produire du bois et préfère en importer, le fait que le Canada surexploite ses forêts pour alimenter les marchés mondiaux est à rapprocher de la pression mondiale. Cette approche consistant à corriger la production de matière des effets du commerce international permet d'équilibrer les débats lors des négociations.

**.4 Proposition d'avis**

**Dalila VIENNE** propose l'avis suivant :

*« Le Conseil salue les nombreuses initiatives prises par la statistique publique pour mesurer l'économie verte, tant au niveau national qu'international.*

*Les concepts liés à l'économie verte se précisent. Il convient cependant de poursuivre une réflexion importante pour identifier dans la chaîne de production mondiale l'évolution de l'impact (direct ou indirect) écologique, social et économique de l'économie verte, à la fois en termes de gestion soutenable des ressources naturelles et en termes d'emplois, de métiers verts et de besoin en formation pour accompagner la transition. »*

*L'avis est adopté.*

**Conclusion****Guy PAILLOTIN**

Je remercie tous les intervenants qui nous ont présenté leurs travaux. Je suis admiratif des avancées réalisées dans un temps très bref, qui témoignent d'une transition dans les statistiques environnementales. Nous assistons à la naissance d'un nouveau corpus, ce qui est passionnant.

*La séance est levée à 17 heures 30.*

---

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

Disponibles sur le [site Internet du Cnis](#)

---

- Fiches descriptives des enquêtes présentées pour avis d'opportunité - Environnement et développement durable - 2012 - 1re réunion
- Rapport de l'OCDE - Vers une croissance verte : suivre les progrès - Les indicateurs de l'OCDE
- Les éco-activités et l'emploi environnemental en 2010 : premiers résultats
- Les professions de l'économie verte : typologie et caractéristiques
- Observatoire des emplois et des métiers de l'économie verte - Rapport d'activité 2011
- Volet Environnement du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi : vers un plan d'action européen et au-delà
- Caractérisation de la performance énergétique du parc résidentiel et des consommations des ménages en France
- L'enquête "Performance de l'Habitat, Équipements, Besoins et USages de l'énergie" (Phebus)
- Mesure des emplois, métiers et formations de la croissance verte
- Les indicateurs de la croissance verte : l'approche de l'OCDE
- Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013

---

AVIS FAVORABLES

---

**Avis d'opportunité pour les enquêtes présentées**

- [Enquête « Structure de la forêt privée 2012 ».....32](#)
- [Enquête sur la Performance de l'Habitat, Équipement.....34](#)

Paris, le 25 avril 2012 - N° 69/D030

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la commission « environnement et développement durable » – 12 avril 2012

## AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête « Structure de la forêt privée 2012 »

---

*Type d'opportunité* : réédition d'une enquête déjà réalisée en 1999-2000

*Périodicité* : enquête ponctuelle

*Demandeur* : Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (Maaprat) - Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Au cours de sa réunion du 12 avril 2012, la Commission Environnement et développement durable a examiné le projet de l'enquête « Structure de la forêt privée 2012 ».

La gestion de la forêt représente un enjeu économique et environnemental important comme cela a été rappelé dans le contexte induit par le Grenelle de l'environnement, avec deux priorités "mobiliser le bois" et "préserver la biodiversité".

La demande de réalisation de cette enquête émane conjointement de la Direction générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires (DGPAAT) du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (Maaprat), ainsi que des organismes professionnels de la filière bois.

Cette enquête a déjà eu lieu à deux reprises : enquête statistique sur les structures économiques de la sylviculture (Esses) réalisée en plusieurs temps sur la période 1976-1983, et enquête sur la structure de la forêt privée en 1999 (réalisée de septembre 1999 à mars 2000).

L'objectif est de mesurer les évolutions structurelles de la propriété forestière privée par rapport à l'enquête 1999 et d'examiner le comportement des propriétaires forestiers privés sous les aspects économique (production de bois), social (emplois, loisirs) et dans une moindre mesure environnemental.

Les principaux thèmes sont :

- surface en propriété, morcellement et mode de constitution de la surface boisée ;
- structure de peuplements de la surface forestière ;
- gestion forestière de la propriété et insertion du propriétaire dans les circuits de développement forestier ;
- récolte et vente de bois ;
- travaux et mise en valeur de la forêt (plantations, coupes, ...) ;
- main-d'œuvre travaillant sur la propriété forestière ;
- autres usages de la forêt (chasse, loisir...)
- aides fiscales et assurance de la propriété forestière.

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la commission « environnement et développement durable » – 12 avril 2012

L'échantillon est constitué d'environ 7 000 propriétaires privés, personnes physiques ou morales (hors État, collectivités territoriales et établissements publics relevant du régime forestier) possédant un hectare et plus de bois, dans un des 95 départements de France métropolitaine ou dans l'un des trois DOM (Guadeloupe, Martinique ou La Réunion) enquêtés pour la première fois.

Il est issu du fichier cadastral détenu par le Centre national de la propriété forestière (CNPF) pour la métropole, et de celui détenu par la direction générale des impôts (DGI) pour les Dom.

La collecte se déroulera de l'automne 2012 à début 2013 par interview en face-à-face par des enquêteurs des services régionaux d'information statistique et économique (Srise) et des services de l'information statistique et économique des DOM. La durée de l'entretien est estimée entre une et deux heures.

Le champ géographique concerne la France métropolitaine et les DOM (Guadeloupe, Martinique et La Réunion).

Un comité de concertation composé des représentants du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, du Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS), des propriétaires privés, des professionnels de la filière bois, des assureurs, des chercheurs, des experts forestiers, de la chasse, de la société civile et des Srise ainsi que des représentants du service de la statistique et de la prospective (SSP) et de la DGPAAT - ces derniers constituant également le comité de pilotage -, a été créé.

Les premiers résultats seront diffusés en septembre 2013 sous la forme d'un 4 pages (Agreste-Primeur) et de tableaux détaillés en décembre 2013 disponibles sur le site internet du SSP. Les propriétaires interrogés seront avisés individuellement de la mise en ligne des résultats.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

**AVIS D'OPPORTUNITE**

Enquête sur la Performance de l'Habitat, Équipement,  
Besoins et Usages de l'énergie (Phebus)

---

*Type d'opportunité* : enquête nouvelle

*Périodicité* : enquête ponctuelle

*Demandeur* : Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEEDTL) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Au cours de sa réunion du 12 avril 2012, la Commission Environnement et développement durable a examiné le projet d'enquête Performance de l'Habitat, Équipement, Besoins et Usages de l'énergie (Phebus).

La loi Grenelle a posé pour objectif « *de réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici à 2020* ». Ceci est également une recommandation du rapport émis par l'Agence internationale de l'énergie. Cette enquête permettra de faire un état des lieux sur la consommation énergétique des ménages liée à l'habitat et, à terme, de répondre aux nouvelles demandes d'Eurostat.

Cette enquête est nouvelle et s'inspire d'expériences britannique et néerlandaise et d'enquêtes pilotes européennes en cours afin de préparer une nouvelle annexe sur les statistiques sur la consommation d'énergie finale, telle que prévue dans l'article 9 du règlement (CE) n° 1099/2009 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2008 concernant les statistiques de l'énergie.

Elle a pour objectif de fournir une photographie des performances énergétiques du parc des résidences principales, d'analyser ces performances en fonction des caractéristiques socio-économiques des ménages occupants, d'évaluer les déterminants de la consommation d'énergie, de rapprocher consommation conventionnelle et consommation réelle, et enfin d'étudier la problématique de la précarité énergétique dans toutes ses dimensions (logement et transport). Ceci essentiellement afin d'orienter les politiques publiques.

Le questionnaire se présente en deux volets :

- volet Phebus-Clode (Caractéristiques du logement, des occupants et dépenses énergétiques) dont les thèmes abordés sont :

- . les caractéristiques générales du logement ;
- . les caractéristiques socio-démographiques du ménage ;
- . les travaux d'amélioration de l'habitat effectués depuis 2007 ;
- . les équipements ménagers et automobiles ;
- . les usages et comportements énergétiques ;
- . les consommations d'énergie.

- volet Phebus-DPE (Diagnostic de performance énergétique), faisant intervenir des diagnostiqueurs qualifiés et certifiés, pour la mesure de la performance énergétique du logement et préconiser des voies d'amélioration.

L'objectif étant d'obtenir 5 000 répondants, un sous-échantillon de 10 000 logements sera tiré dans l'échantillon maître de l'Insee, le champ de l'enquête portant uniquement sur des logements ordinaires, à titre de résidence principale.

La collecte est prévue fin 2012 et début 2013, sur une période de 3 à 4 mois, en face à face par un enquêteur spécialisé, durant 30 minutes en moyenne pour le premier volet ; quelques semaines plus tard, uniquement dans les logements ayant répondu au volet précédent, seconde visite par un diagnostiqueur professionnel qui devra pouvoir accéder à l'ensemble des pièces du logement.

L'enquête couvre la France métropolitaine, sans extension régionale.

Un comité des utilisateurs réunit la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) et la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), le Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD) du ministère, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), le Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (Ceren), le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc), des représentants des filières industrielles de l'énergie, des économistes et de sociologues de l'énergie, ainsi que des associations de consommateurs. Le travail technique associe étroitement le SOeS et l'Insee.

Après exploitation des données, le ménage occupant -ainsi que son propriétaire, s'il est non occupant- recevront un DPE gratuit en bonne et due forme. Six mois environ après la fin de la collecte, la base anonymisée sera mise à disposition des partenaires de l'enquête pour validation dès la fin des redressements ; les bases définitives anonymisées seront diffusées 12 mois après la fin de la collecte et seront alors publiées les premières études.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet **un avis d'opportunité favorable** à cette enquête.